

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°187 du Comité syndical

Approbation du procès-verbal du 7 avril 2011

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 12 mai 2011.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 7 avril 2010.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°188 du Comité syndical

Approbation du compte administratif 2010

Après avoir entendu le rapport de Jacques BIGOT,
Considérant que Jean-Marc WILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que Jacques BIGOT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Marc WILLER pour le vote du compte administratif, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat mixte,

Approuve le Compte administratif du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2010 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

	47 400,31 €
011 Charges à caractère général	143 598,24 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	260 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	36 554,82 €
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	<hr/>
	487 553,37 €

TOTAL

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	403 679,90 €
<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	0 €
<i>012 Remboursement sur charges de s.s.</i>	1 405,45 €

TOTAL **405 085,35 €**

Résultat de l'exercice **- 82 468,02 €**

Résultat reporté **+ 150 844,34 €**

Résultat cumulé **+ 68 376,32 €**

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres

<i>20 Immobilisations incorporelles</i>	23 625,21 €
<i>21 Immobilisations corporelles</i>	523,80 €

TOTAL **24 149,01 €**

Section d'investissement – Recettes

Chapitres

<i>10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	1 980,32 €
<i>040 Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	36 554,82 €

TOTAL **38 535,14 €**

Résultat de l'exercice **+ 14 386,13 €**

Résultat reporté **+ 33 875,80 €**

Résultat cumulé **+ 48 261,93 €**

2010.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°189 du Comité syndical

Approbation du compte de gestion 2010

Le Compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2010, a été produit par le comptable le 7 avril 2011, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du Compte administratif. Le Comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce Compte de gestion.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2010, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2010 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Mandats émis 487 553,37 €

Recettes

Titres émis 405 085,35 €

Résultat de l'exercice - 82 468,02 €

Résultat reporté 150 844,34 €

Résultat cumulé 68 376,32 €

Section d'investissement

Dépenses

Mandats émis **24 149,01 €**

Recettes

Titres émis **38 535,14 €**

Résultat de l'exercice **14 386,13 €**

Résultat reporté 33 875,80 €

Résultat cumulé **48 261,93 €**

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°190 du Comité syndical

1. Budget supplémentaire 2011

Le budget supplémentaire 2011 se présente comme le report du Compte administratif 2010 sur le budget 2011 du Syndicat mixte pour le SCOTERS.

Présentation du budget supplémentaire 2011

Le budget supplémentaire 2011 du Syndicat mixte permettra :

- 1) de reporter le résultat de l'exercice 2010 sur le budget 2011,
- 2) d'abonder les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :
 - répartition de l'excédent de fonctionnement sur les charges à caractère général et de personnel
 - inscription de l'excédent d'investissement sur les frais liés à la mise en œuvre du SCOTERS

Le Compte administratif 2010 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 68 376,32 €
Section d'investissement	excédent	+ 48 261,93 €

Il est proposé d'abonder les lignes budgétaires de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses
Chapitres

011 Charges à caractère général

60622 Carburant	500 €
60623 Alimentation	100 €

614 Services extérieurs	200 €
61522 Bâtiment	1 000 €
616 Primes d'assurance	1 000 €
6182 Doc. Générale et technique	1 000 €
6185 Frais de colloques et séminaires	500 €
6226 Honoraires	10 000 €
6236 Catalogues et imprimés	5 500 €
6257 Réceptions	3 000 €
6261 Frais d'affranchissement	576,32 €

012 Charges de personnel et frais assimilés

64131 Personnel non titulaire	20 000 €
6451 Cotisation URSSAF	5 000 €

65 Autres charges de gestion courante

6532 Frais de mission	5 000 €
6535 Frais de formation des élus	15 000 €

TOTAL 68 376,32 €

Recettes

Chapitre

002 Excédent de fonctionnement

68 376,32 €

TOTAL 68 376,32 €

En section d'investissement :

Dépenses

Chapitres 20

202 Frais d'étude, d'élaboration, de modification des doc. D'urbanisme 38 261,93 €

Chapitre 21

2183 Matériel informatique 10 000,00 €

TOTAL 48 261,93 €

Recettes

Chapitres

001 Excédent d'investissement 48 261,93 €

TOTAL 48 261,93 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2011 du Syndicat mixte aux sommes suivantes :

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres

011 Charges à caractère général	23 376,32€
012 Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00€
65 Autre charge de gestion courante	<u>20 000,00€</u>
TOTAL	68 376,32 €

RECETTES

Chapitre

002 Excédent de fonctionnement	68 376,32 €
TOTAL	68 376,32 €

II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 20

38 261,13 €

Chapitre 21

10 000,00 €

TOTAL **48 261,13 €**

RECETTES

Chapitre

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 48 261,13 €

TOTAL **48 261,13 €**

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°191 du Comité syndical

Renouvellement du contrat de travail de Mme SANCHEZ-MARTIN

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 relatif aux possibilités de recrutement d'agents non titulaires dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Madame SANCHEZ-MARTIN remplit les conditions énoncées à l'article 3, alinéas 7 et 8, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 26 juillet 2005 article 15-I susvisée, son engagement ne peut dès lors être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

Décide, la création, à compter du 1^{er} octobre 2011, d'un poste permanent de chargé de mission, à temps complet, à raison de 35 heures de service hebdomadaire.

Ses attributions consisteront à assister le directeur dans l'ensemble de ses fonctions et notamment assurer la préparation, la coordination des commissions et groupes de travail, la préparation des avis sur les documents d'urbanisme, l'assistance aux communes, les actions pédagogiques et l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour les élus, la réalisation et la mise en œuvre d'actions et d'outils de communication.

Le cadre d'emploi fixé pour ce poste est celui des attachés territoriaux.

Le traitement de l'intéressée est fixé par référence à l'indice brut **653, majoré 545**, correspondant au 9^{ème} échelon du grade d'attaché. Il suivra l'évolution des salaires de la Fonction Publique Territoriale.

A ce traitement s'ajoutent les primes et indemnités correspondant au grade d'Attaché, 9^{ème} échelon, et éventuellement du supplément familial de traitement dont le montant est fonction du nombre d'enfants.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.06.2011 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 16.06.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
5 suppléants

Délibération n°192 du Comité syndical

Avis sur l'extension du périmètre du SCoT de la Bande Rhénane Nord aux communes de Gamsheim et de Kilstett

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à la majorité (une abstention)*

Donne un avis favorable au départ de la Communauté de Gamsheim-Kilstett du Syndicat mixte pour le SCOTERS pour intégrer le périmètre du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

